

PRECONISATIONS POUR LA SAISON # 2 DU BUDGET PARTICIPATIF - REPONSES DE LA COLLECTIVITE

Le 3 juillet dernier, le groupe tri-partite d'évaluation a détaillé et validé 16 préconisations jugées prioritaires concernant le dispositif du budget participatif saison #1. Ces préconisations ont fait l'objet d'une présentation lors du Conseil de la Participation Citoyenne qui s'est tenu le 29 août 2019 en présence de M. Roland Ries, Maire de Strasbourg et de Mme Chantal Cutajar, Adjointe à la démocratie locale et aux politiques de concertation.

La collectivité a pris connaissance de ces préconisations et y apporte des réponses en tenant compte de la faisabilité technique et financière. Celles-ci sont accompagnées le cas échéant de la réponse apportée par M. Le Maire.

Certaines améliorations ont déjà été réalisées au fil de l'eau ou sont en cours.

Préconisations portant sur le court terme :

Augmenter la participation

1. Améliorer l'ergonomie et la lisibilité du site internet, notamment en proposant un panorama synthétique de l'ensemble des projets

Il est prévu pour la saison 2 :

- la possibilité de télécharger un tableau PDF synthétique avec la liste simplifiée de tous les projets jugés faisables soumis au vote pour la saison #2

La Mission Participation Citoyenne met également en place :

- la publication instantanée des projets (modération effectuée a posteriori)
- l'ajout d'une catégorie et d'un système de rattachement « Projet fusionné »
- Sur la liste des projets :
 - le tri aléatoire (lors du vote) et par date de publication (lors du dépôt)
 - l'ajout d'un champ « Résumé » & d'une photo
 - la possibilité de modifier le projet par le dépositaire jusqu'à sa recevabilité finale : ajout d'un outil de mise en forme du texte.
- L'amélioration de la navigation dans la rubrique (par ajout d'onglets)

2. Simplifier la procédure d'inscriptions multiples (site, pacte...), obligatoire pour pouvoir voter pour un projet

Pour la Saison 2, les modifications suivantes seront apportées :

- Facilitation de la création du compte MonStrasbourg
- Case de choix pour apparaître ou non sur la liste des signataires du Pacte

Améliorer la communication

3. Promouvoir la saison 2 de façon plus importante, en multipliant les opérations et canaux de communication adaptés aux usages des habitants au cœur de chaque quartier : présence renforcée de la Pact'mobile (2 jours par quartier), présence le matin devant les écoles pour toucher les parents, petits déjeuners ou déjeuners avec des professionnels du quartier, présentation aux enfants, communication en plusieurs langues ...

La Pact'Mobile passait 2 jours par quartier lors de la phase de dépôt et de vote durant la saison #1 avec un tableau des passages mis à jour sur la plateforme et un post facebook quotidien.

Elle sera présente quatre jours consécutifs par quartier pour la saison 2.

Le travail de diffusion de l'information auprès des Centres Sociaux Culturels, écoles, va être poursuivi et intensifié.

La Mission Participation Citoyenne participera à des rencontres avec les partenaires de terrain dans les quartiers. Elle compte également sur les ambassadeurs pour communiquer dans les quartiers (réunion de présentation de la saison 2 aux ambassadeurs, membres des Conseils de Quartier et porteurs de projet saison 1 le 29 octobre).

4. Impliquer davantage les jeunes dans le dispositif, notamment en articulant le dispositif avec le conseil des jeunes pour faire participer les moins de 16 ans « d'une autre manière » et abaisser la limite d'âge pour pouvoir voter au budget participatif

Concernant le vote du Budget Participatif, il n'y a pas de limite d'âge, toute personne bénéficiant d'un compte mon Strasbourg peut voter.

Pour la saison 2, il n'y aura plus de limite d'âge pour pouvoir déposer un projet (prévu dans la délibération modificative du 21.10.19).

Via le conseil des jeunes, les jeunes Strasbourgeois bénéficient d'un dispositif d'appel à projets et d'une enveloppe dédiée.

Un service civique rattaché à la Mission Participation Citoyenne aura pour mission de faire connaître le dispositif auprès des jeunes.

Faciliter le dépôt de projet

5. Clarifier la communication concernant les critères de recevabilité en créant des éléments de langage communs plus explicites et des outils (kit de communication ?) pour les ambassadeurs du Pacte

Un document de présentation avait été réalisé pour les ambassadeurs en début de saison 1. Un document de communication est élaboré pour la saison 2 ainsi qu'un temps de formation à destination de toutes les parties prenantes de la démarche (ambassadeurs, Conseils de Quartier...)

6. Faire évoluer le critère de non-programmation en déplaçant la vérification de ce critère en phase de faisabilité et non en phase de recevabilité, et en communiquant de manière transparente sur le budget du conseil municipal

Le groupe de suivi du Budget Participatif qui a eu à redéfinir les critères pour la saison 2, a tenu compte de cette préconisation et le critère de non-programmation sera étudié dans de la phase de faisabilité dès la saison 2.

Le budget du Budget Participatif est transparent et figurait déjà sur la plateforme de participation citoyenne à la fin de la saison #1. Ce sera évidemment aussi le cas pour la saison # 2.

Le suivi de chaque projet (mise en œuvre et suivi du budget) est mis à jour sur la plateforme numérique de la Participation Citoyenne.

Travailler la mise en forme avant la mise en ligne

7. Améliorer globalement l'accompagnement à toutes les phases du projet, et en particulier :

- **Lors de l'étude de recevabilité, proposer une étude conjointe service et porteurs de projets, pour une meilleure compréhension des refus lorsqu'ils surviennent**
- **Créer l'obligation et les conditions d'une estimation budgétaire sérieuse du projet avant l'étude de faisabilité**

Pour la saison 2, il est prévu un accompagnement plus en amont et plus étroit entre les porteurs de projet et les services thématiques de la collectivité (la phase de dépôt et d'analyse de recevabilité des projets passera de 4 mois à 6 mois).

La phase de faisabilité sera également allongée (elle passera de 3 mois à 5 mois) ce qui permettra une meilleure évaluation du coût des projets.

Il est prévu que les porteurs de projets puissent expliquer et échanger directement avec les agents et le groupe de suivi du Budget Participatif lors des différentes phases pour une bonne compréhension mutuelle des projets.

A l'instar du groupe évaluation et des porteurs, la collectivité souhaite que les projets soient mieux construits, mieux réfléchis, plus précis en amont (domanialité, etc.) et que le citoyen soit mieux informé : amélioration de l'accompagnement au moment de la définition du projet via des documents informatifs, une formation des «grands acteurs-relais sur le terrain» par la Mission Participation Citoyenne et un accompagnement des citoyens à la rédaction des projets via la Pact' mobile dans les quartiers.

- 8. Modifier le phasage du dispositif en cumulant l'ensemble des modifications suivantes :**
- Rallongement de la durée globale du dispositif : 2 ans
 - Rallongement des différentes phases, notamment la phase de communication, la phase de dépôt et l'étude de faisabilité
 - Maintien du budget global du dispositif soit 2 millions d'euros pour la période de deux ans
 - Passage du seuil maximum par projet à 200 000 euros (soit 10% du budget global)

Arbitrage de M.Roland Ries, Maire de Strasbourg, rendu public lors du Conseil de la Participation Citoyenne du 29 août : le budget validé passe à 2 millions avec des saisons relancées tous les 2 ans.

De plus, le phasage est allongé :

- passage de 9 mois pour la saison #1 à 12 mois pour la saison #2 concernant le lancement et la mise en œuvre du dispositif
- le dispositif est relancé tous les 2 ans
- Par ailleurs, l'augmentation de l'enveloppe maximum par projet a été redéfinie début septembre par le groupe de suivi du Budget Participatif saison #1 en même temps que les nouveaux critères pour la saison #2 (Cf préconisation n°3). Le groupe de suivi a souhaité passer de 100 à 200 000 € TTC (budget d'investissement uniquement) de plafond maximum par projet.

Connaissance du dispositif

- 9. Sensibiliser et former les élus, agents et citoyens sur la démocratie participative à Strasbourg et renforcer la pédagogie collective sur les réalités de chacun et les enjeux collectifs (*fusion de deux préconisations validées par le groupe*)**

Ce travail de longue haleine est déjà engagé. Des formations-informations sur le budget participatif vont être proposées en interne et en externe pour l'ensemble des parties prenantes (chargé-es de prestation des Mairies de quartier, personnels des Centres Sociaux Culturels et partenaires-relais dans les quartiers, ambassadeurs, élus volontaires ...)

L'objectif de diffusion de la culture de la participation citoyenne sera intensifiée fin 2019 et en 2020 à l'échelle de toute l'administration (sessions d'information, formations à l'intelligence collective, aux outils créatifs d'animation, tipi, club de la participation citoyenne).

Plus généralement des citoyens seront associés au projet d'administration ainsi qu'à la réflexion sur la rénovation de l'accueil du centre administratif.

- 10. Renforcer l'explication et la transparence envers les citoyens sur le fonctionnement du dispositif et sur les suites données aux échanges et aux propositions.**

Tous les éléments de suivi et de mise en œuvre des projets lauréats sont déposés en ligne sur la plateforme de la Participation Citoyenne et mis à jour.

Fonctionnement du processus

11. Renforcer l'implication et la participation des élus au dispositif du Budget Participatif

La période pré électorale ne favorise pas la mise en œuvre de cette préconisation pour la saison 2. Les élus qui sont engagés dans la campagne municipale ne peuvent intervenir publiquement qu'en respectant certaines prescriptions légales.

12. Renforcer les effectifs et les moyens dédiés à l'animation du dispositif, par exemple :

- **augmenter les moyens de la Mission Participation Citoyenne**
- **créer un poste d'agent coordinateur pour améliorer la communication et la transversalité entre les partie-prenantes**
- **nommer un agent référent dédié à la participation citoyenne dans chaque service**
 - Un second agent a été recruté début novembre 2019 pour la saison 2 du Budget Participatif ainsi qu'un service civique pour démultiplier l'action de la cheffe de projet.
 - La cheffe de projet est responsable de la mise en œuvre des projets de la saison 1 et de la réalisation de la saison 2. Elle assure notamment la coordination de tous les acteurs du projet.
 - Les agents des services concernés par les projets du Budget Participatif sont mobilisés pour leur mise en œuvre.

Préconisations portant sur le moyen terme :

Effets attendus

13. Evaluer l'impact des projets réalisés sur la vie des citoyens, et la satisfaction des citoyens concernant les projets réalisés

Cette préconisation sera soumise au groupe évaluation du Pacte et pourrait constituer l'un des volets du processus d'évaluation pour la/les prochaine-s saison-s. Un dispositif dédié à évaluer l'impact des projets du Budget Participatif de saison en saison et plus généralement du dispositif lui-même pourrait être mis en place.

14. Diversifier les profils des membres du groupe de suivi (élus, agents et citoyens) ; augmenter le nombre de jeunes (notamment éloignés des questions de participation citoyenne)

Comme prévu par le Pacte, le groupe de suivi sera renouvelé à chaque nouvelle saison à travers un large appel à candidature (notamment relayé sur la plateforme numérique et sur des sites ciblés). L'appel à des personnes volontaires est privilégié à la constitution d'un panel.

Mise en œuvre

15. Mieux intégrer et organiser la charge de travail pour les agents, par exemple en quantifiant la charge en amont et en l'intégrant aux plans de charge

Ce sera le cas pour la saison #2. Les agents devront prendre en compte ce nouveau dispositif et sa planification dans leur organisation et charge de travail. L'élargissement des phases devrait faciliter cette prise en compte.

Il est précisé que le nombre de projets à prendre en charge par les services ne vient pas en sus d'autres projets fixés par les élus : ils sont pris dans le portefeuille des projets des services.

16. Renforcer le travail en transversalité des services autour du Budget Participatif et éviter l'organisation en silos

Ce mode de fonctionnement a été établi dès la saison 1 : la Mission Participation Citoyenne a réuni les services thématiques et territoriaux concernés durant tout le processus : associés au groupe de suivi et mis autour de la table lors du lancement des projets et réunions techniques d'avancement des projets. Il sera reconduit et renforcé pour les saisons suivantes.